

Austérité bien ordonnée... commence par les fonctionnaires !

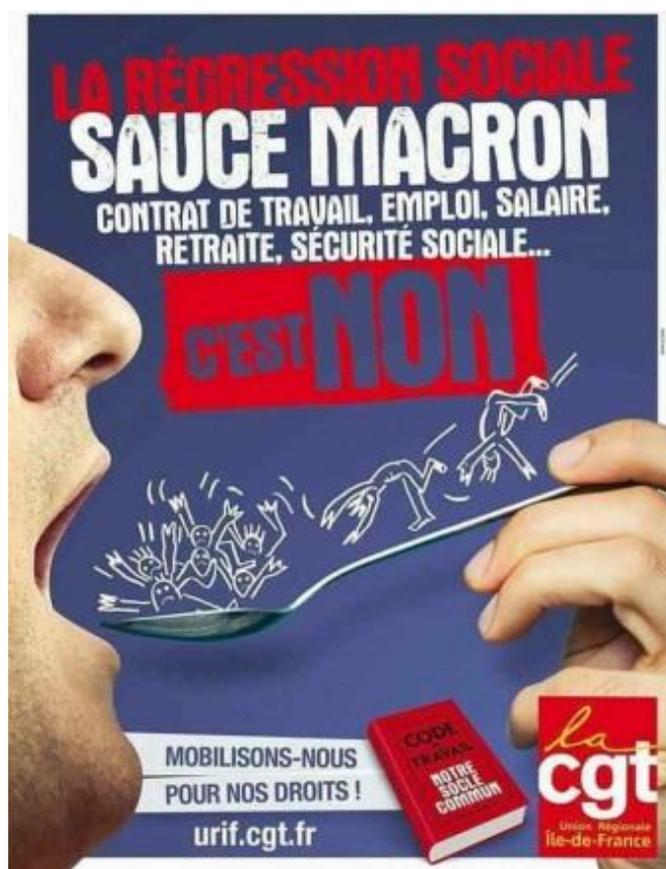
C'est bien connu, les chiffres ne font pas de politique... C'est donc toujours auréolée de cette prétendue neutralité que la Cour des Comptes rend périodiquement avis, rapports et audits...

Comme de coutume, il ne faut pas attendre longtemps pour que le gouvernement se retranche derrière la Cour des Comptes pour justifier des mesures austéritaires. De ce point de vue le gouvernement Macron-Philippe n'échappe pas aux vieilles pratiques consistant à faire cautionner « scientifiquement » par les experts des décisions de gel des salaires des fonctionnaires, de réduction de la dépense publique.

La remise de l'audit des comptes a ainsi permis au chef du gouvernement de se défaire par avance de ses responsabilités sur le gouvernement précédent pour repousser certaines des promesses du candidat Macron et annoncer une nouvelle saignée post-électorale.

Les experts de la rue Cambon préconisent donc rien moins qu'un nouveau gel de la valeur du point d'indice, la suppression du supplément familial de traitement, le non-remplacement des deux tiers des départs en retraite dans la fonction publique de l'État (hors secteurs décrétés prioritaires) et un sur trois dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale. Également préconisés, la baisse du nombre de promotions et freins au déroulement de carrière ainsi que l'augmentation différenciée de la valeur du point entre les versants de la fonction publique. Une dernière mesure qui serait évidemment applicable pour peu qu'il y ait augmentation.

Notre vision est tout autre : nous nous mobilisons pour une fonction publique porteuse de progrès social



Pour en savoir plus sur le projet de loi travail XXL

➡ <https://loitavail.io/>

➡ Relisez le 4 pages de l'UD de Paris diffusé en juin (encore disponible à notre permanence et en ligne)

La fonction publique : un modèle à défendre et préserver



Communiqué des huit fédérations syndicales de la fonction publique, 8 juillet 2017

Après une première audience avec le ministre en charge de la Fonction publique, Gérald Darmanin, qui n'avait pas permis de lever les inquiétudes suscitées par certains points du programme d'Emmanuel Macron, les récentes annonces du Gouvernement faisant suite au rapport de la Cour des Comptes ont malheureusement confirmé une nouvelle attaque contre la Fonction publique et ses agents.

Sur les missions et les effectifs

Au service des populations et de l'intérêt général, les agents publics sont des maillons indispensables pour la mise en œuvre des missions et politiques publiques essentielles pour la cohésion sociale.

Nous tenons à redire que les agents ne sont en rien une variable d'ajustement budgétaire.

Nos organisations syndicales s'opposent donc fermement à la volonté affichée de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat à venir mais également à la préconisation de la Cour des Comptes de recourir à nouveau aux non remplacements de fonctionnaires partant à la retraite.

Nombre de services, d'administrations sont déjà lourdement pénalisés par les suppressions d'emplois intervenues ces dernières années. Pour la même cause, la plupart des personnels a vu ses conditions de travail se dégrader considérablement.

Si les créations d'emplois dans les missions liées à la sécurité publique ne sont pas contestables, bien d'autres secteurs doivent également pouvoir en bénéficier.

Sur les salaires et le pouvoir d'achat Nos organisations syndicales tiennent à affirmer de

nouveau que les deux revalorisations de 0,6 % de la valeur du point, intervenues en juillet 2016 et en février 2017, sont insuffisantes après six années de gel intégral.

En totale opposition à l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2018, nous demandons donc qu'une négociation salariale soit ouverte en 2017 et que celle-ci soit l'occasion de prendre rapidement de nouvelles mesures générales visant à revaloriser le point d'indice et restaurer le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique par le biais d'une augmentation uniforme du point d'indice dans les trois versants de la Fonction Publique.

Sur le statut général

Le statut général, c'est avant tout une garantie pour les citoyens d'un agent public neutre et impartial dans l'exercice de ses missions.

Ni facteur d'immobilité ni source de privilège, il a au contraire apporté la preuve, en s'adaptant régulièrement aux besoins contemporains, de sa modernité et de sa capacité à répondre aux exigences du service public.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales y sont fondamentalement attachées.

Une des conséquences de notre engagement en faveur du statut est que nous estimons que le recours au contrat, déjà excessif, doit être réduit et mieux encadré.

Trop souvent, les agents de la Fonction publique, sont présentés comme des nantis, jouissant d'avantages infondés.

Participer à ces campagnes malhonnêtes et nocives, par exemple en rallongeant le temps de travail, et en rétablissant le jour de carence ne pourrait rencontrer que notre complet désaccord. Nos organisations rappellent leur attachement au socle que constituent les régimes de retraite des fonctionnaires.

Les nécessaires réformes, pour lesquelles nous sommes disponibles et pour lesquelles nous militons, ne peuvent en rien être synonymes de reculs, voire de démantèlement.

En conclusion, la démocratie sociale implique le respect des organisations syndicales représentatives, le respect de la négociation et des règles du dialogue social, antinomiques de décisions prises à la hâte et de passages de force.

Ce sont ces exigences que nous portons et continuerons de porter ensemble.

Rétablissement du jour de carence : Une mesure injuste, inefficace et insultante

Communiqué de la CGT Fonction Publique du 7 juillet 2017



Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a annoncé hier en fin de journée le rétablissement du jour de carence pour les agents de la Fonction publique à partir de janvier 2018.

La CGT Fonction publique l'affirme : le jour de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...) pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.

« *Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez* », Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, répondant à un député de droite en 2015.

Après l'annonce du gel du point d'indice, le gouvernement opère une nouvelle ponction sur la rémunération des agents publics. Les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale : l'État procède ainsi à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser, et permet aux autres employeurs publics de faire de même.

Enfin, ce jour de carence constitue une véritable insulte. Son instauration revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office. Les médecins sont au passage considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance. Le travail au noir représente 9 à 15 milliards par an de manque à gagner pour les comptes sociaux, soit davantage que la totalité des sommes versées au titre des indemnités journalières pour absence maladie. Ce gisement d'économie côté patronal est ignoré par le gouvernement, qui préfère taper une nouvelle fois sur les travailleurs, en opposant public et privé et en prenant les malades pour boucs émissaires.

En lieu et place de cette mesure stigmatisante et inefficace, le gouvernement a la responsabilité de considérer et de traiter les causes réelles d'une grande partie des arrêts maladie dans la Fonction publique, à savoir la dégradation des conditions de travail et la souffrance générée par les politiques d'austérité.

Cet énième mauvais coup porté aux garanties et droits sociaux est une raison supplémentaire de mener la riposte contre la politique antisociale du gouvernement. La journée de grève et de manifestations du 12 septembre doit à cet égard marquer une étape forte.

C'est pourquoi

Face aux attaques du gouvernement, en harmonie avec les vœux du MEDEF, l'heure est bien à obtenir de nouvelles avancées, pas simplement à empêcher de nouveaux reculs.

Dans la Fonction publique, le Conseil National de l'UFSE-CGT de juin a pointé :

- Des augmentations urgentes des salaires en particulier par la revalorisation du point d'indice
- Une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Des créations d'emplois statutaires pour l'accomplissement des missions publiques, l'amélioration des conditions de travail, la résorption de la précarité ;
- Le renforcement du Statut Général et des statuts particuliers, par la primauté des concours, des corps et la revalorisation des carrières ;
- L'amélioration des droits à la retraite axée sur le code des pensions civiles et militaires ;

- La reconnaissance de la manière de rendre le service public dans le déroulement de carrière et, par voie de conséquence, la fin de toute forme de salaire au mérite ;

- De nouveaux droits sociaux pour les retraités ;

- Des progrès en matière d'action sociale, de protection sociale obligatoire et complémentaire, en opposition avec les nouveaux gels de crédits et la restauration du jour de carence d'ores et déjà annoncés.

- La sortie des politiques d'austérité et l'octroi des moyens de financement nécessaires.

Il est impératif que ces revendications convergent avec celles que nous avançons sur le code du travail du XXIème siècle, porteuses d'importants progrès sociaux et en rupture frontale avec le projet Macron.

Il est aussi important de se mobiliser pour le respect et le développement des libertés à rebours du projet de loi gouvernemental visant à instaurer et normaliser dans la loi un état d'urgence permanent.

D'ores et déjà, nous appelons les personnels à s'inscrire pleinement dans la journée d'action interprofessionnelle du 12 septembre, par la grève et les manifestations.

En attendant Bonnes vacances !



VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER LA !

ENSEMBLE, DANS LE SYNDICAT, NOUS SERONS PLUS FORTS

Je souhaite être contacté par la CGT adhérer à la CGT

Nom : Prénom :

Direction/Service :

Tél : Mél@ :

Adresser à :

CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du Premier ministre

120 rue de Bercy - Télédéc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12 - ☎ : 01.53.18.72.94 syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Retrouvez-nous sur WWW.centrale-finances.cgt.fr



Cgt Centrale Finances



@CgtBercy